

*Loi organique de 1983*

Nous mettons en place des coordonnateurs fédéraux au développement économique qui travailleront de concert avec les provinces et les citoyens des régions pour instaurer les programmes les mieux en mesure de résoudre les problèmes particuliers de nos régions les plus pauvres. Peut-être va-t-il proposer de centraliser davantage la bureaucratie à Ottawa. Si c'est là la solution préconisée par les conservateurs, si c'est bien ce que veut dire le député, je tiens à ce que les Canadiens le sachent.

Le député a également fait valoir que la petite entreprise serait tenue à l'écart des nouvelles initiatives et que seule la grosse entreprise en profiterait. Qu'est-ce qui lui permet d'affirmer cela? La présence dans les régions des coordonnateurs fédéraux au développement économique permettra certainement aux petites entreprises de négocier et de participer à l'établissement des priorités régionales. Il était beaucoup plus difficile pour les petites entreprises des diverses régions de venir à Ottawa. C'est nous qui allons à elles. Là encore, ou bien le député n'a rien compris, ou bien il présente délibérément la situation sous un faux jour ou bien il ignore totalement ce que nous essayons de faire. Encore une fois, les conservateurs n'ont rien de constructif à proposer.

● (1200)

Quatrièmement, le député a comparé les stimulants fiscaux et les subventions. Il a dit préférer la première formule à la seconde. Ce sont là des vœux pieux si vous examinez les mesures prises par notre gouvernement, surtout à l'occasion du dernier budget. Qu'avons-nous fait? Nous avons offert des stimulants fiscaux plus avantageux à toutes les entreprises et au secteur privé sous forme de crédits d'impôt à l'investissement plus importants pour les compagnies désirant prendre de l'expansion. Nous avons également instauré un programme de recherche industrielle pour favoriser le développement des techniques de pointe. Avant le dernier budget nous avons offert le programme fiscal le plus généreux au monde pour le développement de la technologie de pointe dans le secteur privé. Nous avons amélioré les dispositions prévues dans le budget à cet égard, de façon à aider particulièrement les petites entreprises. Elles pourront céder aux investisseurs leurs avantages excédentaires de façon à attirer de nouveaux capitaux.

Je ne vois pas l'intérêt de se lancer dans de grandes théories quant à savoir si les stimulants fiscaux sont préférables aux subventions. Nous sommes tous en faveur d'un programme de stimulants fiscaux permettant au secteur privé d'établir ses propres priorités et c'est exactement ce que nous avons fait. Le député nous a-t-il proposé d'autres solutions? A-t-il précisé quelles sont les autres concessions fiscales qu'il veut nous voir accorder à la petite entreprise, en plus de celles qui existent déjà? Par le passé, ce même député n'a cessé de se plaindre de l'ampleur du déficit. Je voudrais savoir quelles sont les solutions qu'il propose et quelles mesures il préconise pour aider la petite entreprise.

Je voudrais parler des subventions. Personnellement, je préfère, tout comme le gouvernement, les stimulants fiscaux aux subventions. Cela ne fait aucun doute. Néanmoins, les subventions ont un rôle très important à jouer. Les députés devraient parler aux dirigeants des entreprises comme Mitel qui étaient très petites au départ et qui ont pris énormément d'expansion grâce aux subventions. Évidemment, cela pose certains problèmes. Le gouvernement a des décisions à prendre. Pas un seul

dirigeant de petite entreprise à qui j'ai parlé ne nous demandera de supprimer complètement les subventions accordées aux petites entreprises, à ceux qui se lancent en affaires et à tous ceux qui n'ont pas un revenu suffisant pour profiter des déductions fiscales appréciables. Il ne faut pas s'imaginer que chaque subvention assurera, à tout coup, la réussite de l'entreprise. Certains échecs sont inévitables. En accordant des subventions nous témoignons notre confiance aux entreprises canadiennes. Je ne vois rien de mal à cela. Et cela me paraît d'autant plus normal lorsqu'il s'agit d'entreprises des régions du Canada en voie de développement.

Nous avons démontré, je pense, que l'approche de l'opposition ne se fonde pas sur des faits ni sur les réalités du projet de loi à l'étude, mais plutôt sur le désir de tromper les gens ou, tout simplement, sur une ignorance crasse. Au lieu de coopérer en vue de résoudre nos problèmes nationaux, l'opposition adopte une politique d'affrontement. J'espère qu'en notre qualité de législateurs nous saurons comprendre qu'il faut songer avant tout au bien-être des Canadiens, de ceux qui nous ont envoyés ici, au lieu d'aborder de façon aussi sectaire les problèmes de l'heure.

Maintenant, monsieur le Président, je voudrais passer à certains aspects précis de cette mesure qui reflètent l'engagement pris par notre gouvernement de s'occuper des problèmes économiques régionaux du Canada. Avant la réorganisation ministérielle, un seul ministère fédéral, en l'occurrence le ministère de l'Expansion économique régionale, était chargé de promouvoir le développement économique régional. Il s'agissait d'un concept tout à fait nouveau et il a permis à notre gouvernement de prendre bon nombre d'initiatives qui ont été couronnées de succès. Cependant, nous pensons depuis quelque temps déjà que cet important travail ne peut pas être confié à seulement un ministère et qu'il faut étendre les attributions à cet égard. Nous avons donc décidé de réorganiser les services gouvernementaux et de créer un nouveau ministère d'État qui s'appellera le ministère d'État au développement économique et régional et qui insistera surtout sur les aspects régionaux du programme de développement économique.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique? Au lieu qu'un seul ministre s'occupe du MEER comme dans le passé, tous les ministres qui auront un portefeuille économique tiendront compte aussi des besoins régionaux. Deuxièmement, nous aurons un comité du cabinet chargé du développement économique et régional et tous les ministres qui s'intéressent aux questions économiques devront tenir compte à titre prioritaire des aspects régionaux de toute décision prise par le comité. Ce que nous avons fait, c'est de charger des aspects régionaux non pas un seul ministre ou ministère, mais l'ensemble des ministres qui s'intéressent aux questions économiques et le très important comité de coordination présidé par l'honorable ministre dont je relève. Il s'agit donc d'un grand pas en avant.

Comme vous l'avez déjà entendu, monsieur le Président, cette nouvelle façon de procéder se reflétera sur le plan pratique par la nomination d'un coordonnateur fédéral au développement économique dans chaque province. Ces coordonnateurs seront chargés de la mise en œuvre de nos programmes. Deuxièmement, ils devront tenir le ministre au courant de toutes les priorités économiques de leur région et province. Ils